



**L'Europe vous ouvre ses portes,
là où tout a commencé!**

**Exposition et ouverture des salons historiques du Quai d'Orsay
8 et 9 mai 2010**

Dossier de presse

www.diplomatie.gouv.fr/expo9mai



Commission européenne
REPRÉSENTATION EN FRANCE

Exposition grand public
8 et 9 mai 2010

L'Europe, là où tout a commencé...

De Robert Schuman à nos jours : 60 ans de réalisations concrètes

C'est en hommage à la "Déclaration Schuman", aujourd'hui considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne, que **le Ministère des Affaires étrangères et européennes et la Commission européenne** proposent une grande exposition gratuite et ouverte à tous sur 60 ans de réalisations concrètes.

A l'endroit même où la Déclaration Schuman a été prononcée, **là où tout a commencé**, les visiteurs pourront (re)découvrir **ce que l'Europe change dans leur quotidien** : dans le domaine de l'alimentation par exemple, mais aussi les règles qui protègent et préservent l'environnement et les individus, les grands projets industriels, l'action de l'Union européenne dans le monde etc.

De grands panneaux thématiques illustrés, une borne interactive, un espace de projection, des éléments d'archive historiques seront mis à disposition des visiteurs. L'ensemble se veut pédagogique et accessible dès l'âge de 12 ans.

A terme, une partie de cette exposition aura vocation à être mise gratuitement à disposition des collectivités locales, centres d'information sur l'Europe ou associations qui en formuleraient la demande.

Site internet de l'exposition

www.diplomatie.gouv.fr/expo9mai

La Journée de l'Europe

Qu'est-ce que la Journée de l'Europe ?

En référence à la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé en 1985 de faire du 9 mai la "**Journée de l'Europe**". Elle constitue désormais **l'un des quatre symboles** de l'Union européenne avec le drapeau étoilé, la devise "Unie dans la diversité" et l'hymne européen (la mélodie de l'*Ode à la joie* de Ludwig van Beethoven).

Chaque année, la Journée de l'Europe est l'occasion d'attirer l'attention des citoyens sur le processus de construction européenne, ses avancées, ses projets. La journée de l'Europe permet ainsi de mener des **activités festives et populaires et d'organiser des moments de réflexion sur le projet européen**.

Ainsi, en France comme partout dans l'Union, les institutions européennes, nationales, les autorités locales et les associations se mobilisent pour organiser des conférences, des concerts, des actions de rue, etc.

Que s'est-il passé le 9 mai 1950 ?

Le 9 mai 1950, dans le **salon de l'Horloge** du Quai d'Orsay, Robert Schuman, alors ministre français des Affaires Etrangères, appelle à mettre en commun, sous une autorité internationale, **les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier**.

Le Commissaire au plan de l'époque, Jean Monnet, avait conçu cette proposition et était parvenu à convaincre Robert Schuman de porter ce projet d'une importance capitale. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il s'agissait de permettre la réconciliation franco-allemande tout en l'inscrivant dans un projet d'envergure, **aux objectifs concrets** : favoriser le redressement industriel tout en rendant la guerre matériellement impossible.

Aujourd'hui encore, les propos tenus par Robert Schuman sonnent incroyablement juste : **"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait"**.

Et les jours d'après ?

Outre la France et l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas se joignent à l'initiative proposée par la Déclaration Schuman. Ces **six pays** fondateurs signent en 1951 le **Traité CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier**.

Cette communauté se dote alors d'institutions communes (la Haute Autorité, l'Assemblée parlementaire, la Cour de Justice) qui sont à l'origine du système institutionnel européen actuel.

Partant du succès de cette première communauté européenne, les 6 pays membres de la CECA signent en mars 1957 le traité de Rome qui fonde la Communauté Economique Européenne.

Soixante ans après la Déclaration Schuman, **l'UE compte 27 pays** membres et ses activités communes dépassent de loin le charbon et l'acier. Elle exerce une influence directe sur le quotidien des citoyens au travers de politiques économiques, du développement d'énergies renouvelables, du soutien aux activités de recherche et développement, du soutien à la politique industrielle ou encore dans la lutte contre les discriminations.

Première zone d'activité économique au monde, l'UE constitue un gigantesque marché, largement unifié. En tant qu'union politique, l'UE défend un certain nombre de valeurs telles que la démocratie et le respect des droits de l'Homme, valeurs que dans le cadre de sa politique extérieure, elle s'efforce de promouvoir auprès de tous les pays tiers.

La Déclaration Schuman

La déclaration a été lue le 9 mai 1950 à 18 heures à l'occasion d'une conférence de presse donnée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay à Paris.

Quels sont les éléments-clés de la Déclaration Schuman?

En voici quelques extraits :

...

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques.
L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

...

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.

...

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif : le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. **La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre devient non seulement impensable, mais matériellement impossible.**

...

*Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il est proposé de se donner les moyens de la **paix** en mutualisant **concrètement** les **ressources** qui ont précédemment servi à faire des armes.*

Texte intégral de la Déclaration

"Messieurs,

Il n'est plus question de vaines paroles, mais d'un acte, d'un acte hardi, d'un acte constructif. La France a agi et les conséquences de son action peuvent être immenses. Nous espérons qu'elles le seront.

Elle a agi essentiellement pour la paix. Pour que la paix puisse vraiment courir sa chance, il faut, d'abord, qu'il y ait une Europe. Cinq ans, presque jour pour jour, après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne. Les conditions européennes doivent s'en trouver entièrement transformées. Cette transformation rendra possibles d'autres actions communes impossibles jusqu'à ce jour. L'Europe naîtra de tout cela, une Europe solidement unie et fortement charpentée. Une Europe où le niveau de vie s'élèvera grâce au groupement des productions et à l'extension des marchés qui provoqueront l'abaissement des prix. Une Europe où la Ruhr, la Sarre et les bassins français travailleront de concert et feront profiter de leur travail

pacifique, suivi par des observateurs des Nations Unies, tous les Européens, sans distinction qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, et tous les territoires, notamment l'Afrique qui attendent du Vieux Continent leur développement et leur prospérité. Voici cette décision, avec les considérations qui l'ont inspirée".

LA DECLARATION

"La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif : le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des oeuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes. Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes.

La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que

sur ceux des pays adhérents ; le développement de l'exportation commune vers les autres pays ; l'égalisation dans les progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions de pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en oeuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.

Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les Etats. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord : celui-ci aura charge de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée. La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les Gouvernements ; un Président sera choisi d'un commun accord par les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité. Un représentant des Nations Unies auprès de cette Autorité sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'O.N.U. rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques.

L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'Autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront."

Retrouvez ce texte sur http://ec.europa.eu/france/news/evenements/9mai2010/index_fr.htm

Robert Schuman et Jean Monnet



Robert Schuman (1886-1963) : né allemand au Luxembourg, il est avocat et élu local à Metz à partir de 1912 ; à la fin de la première guerre mondiale, l'Alsace-Lorraine redevient française et Robert Schuman, Français, entre au Parlement comme député de la Moselle jusqu'en 1940. Arrêté par la Gestapo, il s'évade et rejoint la zone libre. A nouveau député de la Moselle de 1946 à 1962, Président du Conseil puis Ministre des Affaires étrangères (1948-1952), il prononce la déclaration du 9 mai 1950, rédigée par Jean Monnet et lance ainsi le processus de construction européenne. De 1958 à 1960, il est le premier président du Parlement européen, lequel lui décerne, à la fin de son mandat, le titre de "Père de l'Europe". Il se retire de la politique en 1962 et s'éteint un an

plus tard, à 77 ans, à son domicile lorrain de Scy-Chazelles, devenu un musée et un centre d'activités européennes.

Jean Monnet (1888-1979) est également considéré comme l'un des Pères de l'Europe. Il a débuté sa carrière dans l'exportation du cognac produit par l'entreprise familiale et a mis ses capacités d'homme d'affaires au service de la coordination des efforts de guerre des alliés au cours des deux guerres mondiales. De 1945 à 1952, Commissaire général au Plan, il orchestre l'économie de la reconstruction française ; préoccupé par la pacification durable du continent, il propose à Robert Schuman le texte de la déclaration que ce dernier prononce le 9 mai 1950 et qui aboutit à la création de CECA en 1951 (dont Jean Monnet sera le premier président de la Haute Autorité). Après l'échec de la Communauté Européen de Défense, Jean Monnet décide de se consacrer pleinement à la poursuite du processus d'intégration européenne. Il quitte alors la présidence de la Haute autorité en 1954 et fonde un organisme fédéraliste : le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Très actif jusqu'en 1975, il décède à 91 ans dans sa maison d'Houjarray dans les Yvelines, également devenue un musée et un centre d'informations sur l'Europe.



Contacts et compléments

Liens utiles :

- La page internet du site du MAEE dédié à l'exposition :
www.diplomatie.gouv.fr/expo9mai
- Le **kit de communication "9 mai 2010 – 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Schuman"** de la Représentation en France de la Commission européenne :
<http://ec.europa.eu/france/expo9mai2010>
- Le **dossier spécial des Archives du Ministère** des affaires étrangères et européennes sur la déclaration Schuman :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/archives/service/publications/presentation-s-ouvrages/schuman.html>
- **L'agenda de la fête de l'Europe** dans toute la France :
<http://www.touteurope.fr/fr/actions/construction-europeenne/information-et-communication-sur-l-europe/presentation/9-mai-journee-de-l-europe.html>

Contacts presse:

Christophe Le Rigoleur, 01 43 17 52 64, christophe.le-rigoleur@diplomatie.gouv.fr
Direction de la Communication et du Porte-parolat Ministère des Affaires étrangères et européennes

Romain Sadet, 01 40 63 38 54, romain.sadet@ec.europa.eu
Service de presse de la Représentation en France de la Commission européenne